

## VILLE DE SOISY-SOUS-MONTMORENCY

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

## Nombre de membres

composant le conseil ..... 33  
 en exercice ..... 33  
 présents ..... 28  
 présents par procuration ..... 5  
 absent excusé ..... 0

## OBJET

Signature d'une convention de prestation de service pour la conduite des cars du Syndicat de Communes pour l'Etude, la Réalisation la Gestion d'Installations Sportives (SCERGIS) par les chauffeurs de la ville de Soisy-sous-Montmorency pour une durée de 3 ans

Le 20 décembre 2018, à 21 heures, le Conseil Municipal de Soisy-sous-Montmorency, dûment convoqué le 14 décembre 2018, par M. le Maire, s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de M. STREHAIANO, Maire, Vice-président délégué du Conseil départemental.

**PRESENTS** : M. Thevenot, Mme Lardaud, M. Surie, Mme Krawczyk, M. Vignaux, Mme Bonneau, M. Marcuzzo, Mme Bitterli, MM. Verna, Barnier, About, Dachez, Pelerin, Mmes Umnus, Besnard, M. Humeau, Mme Brassat, M. Pillot, Mme Oziel, MM. Le Roux, Naudet, Mme Egrot, M. Hocini, Mmes Baas, Berot, Thierry, M. Desrivières.

**PRESENTS PAR PROCURATION** : Mme Freret à Mme Umnus, Mme Fayol Da Cunha à Mme Lardaud, Mme Dufas à M. Verna, Mme Guilloux à M. Naudet, M. Morot-Sir à Mme Bérot.

**SECRETARE** : M. Le Roux.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

095-219505989-20181220-DEL2018122004-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet 10/01/2019  
 Affichage : 10/01/2019

## EXPOSE DES MOTIFS

Dans le cadre de la compétence transports d'enfants attribuée au Syndicat de Communes pour l'Etude, la Réalisation la Gestion d'Installations Sportives (SCERGIS), les cars du syndicat sont utilisés pour conduire les enfants sur les temps scolaires et extra-scolaires.

Pour ce faire, la ville de Soisy-sous-Montmorency met à disposition son service de chauffeurs de cars.

Il convient donc d'établir une convention entre la ville de Soisy-sous-Montmorency et le SCERGIS afin d'établir les conditions de cette prestation de service. Ce projet de convention est établi pour une durée de 3 ans.

Le Conseil Municipal est invité à approuver les termes de la convention entre la Ville de Soisy-sous-Montmorency et le SCERGIS et à autoriser M. le Maire à signer ladite convention.

## PAR CES MOTIFS

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'avis de la Commission des Finances locales, Budget de la Ville, Administration générale, Personnel, Logement, Fêtes et Cérémonies en date du 6 décembre 2018,

Sur le rapport de Mme Brasset,  
APRES en avoir délibéré,  
PAR trente-deux voix « pour »,  
M. Barnier ne prenant pas part au vote,

APPROUVE les termes du présent projet de convention de prestation de service pour la conduite des cars du Scergis par les chauffeurs de la ville de Soisy-sous-Montmorency pour une durée de 3 ans du 1<sup>er</sup> janvier 2017 au 31 décembre 2019.

AUTORISE M. le Maire à signer ladite convention.

Le Maire,  
Vice-président délégué du Conseil départemental,

Luc STREHAJNO



Acte rendu exécutoire le

**10 JAN. 2019**